

VOTRE ADHESION ANNUELLE - Qu'est ce qu'elle comprend ?

L'adhésion est annuelle, elle comprend tout : Les cours pour les Activités de la Forme et les Arts-martiaux, les licences uniquement pour les Arts-Martiaux, les animations, les assurances pour TOUS les adhérent(e)s peu importe leurs disciplines.

L'adhésion permet de faire autant de cours que vous souhaitez (1 seule heure ou 2 ou +) peu importe le lieu mais aussi peu importe l'activité ou le nombre d'activités. Un adhérent peut ainsi faire plusieurs disciplines avec la même adhésion.

PANDEMIE

En cas de pandémie, comme le Coronavirus qui impose la fermeture de nos salles par la municipalité ou par l'Etat, pendant + de 3 semaines, nous vous remboursons. Vous ne payerez pas les cours ou les dojo seront fermés.

COURS D'ESSAI

2 cours d'essai seulement AUTORISE puis nous exigeons le règlement avant le 3em cours. Inscription avant le 22 septembre.

La cotisation restante est restituée si l'arrêt survient avant le 1er novembre, sur simple demande sans motiver la raison à judo.ours@gmail.com

PAIEMENT DE VOTRE ADHESION

Le paiement se fait soit en espèces, soit en chèque, merci de mettre à l'ordre : « Les Ours judo-club », les dates, le lieu. Le paiement de l'adhésion se fait pour l'année à déposer en une seule fois lors de votre inscription.

La possibilité de faire 5 chèques n'est qu'un moyen de paiement et non un paiement mensuel ou trimestriel. Dans votre adhésion les licences pour les Arts-Martiaux et assurances sont déjà comprises. Pour 5 chèques, ils seront encaissés comme suit : le 1er de suite / 2em début Nov. / 2em cotisation Déc. / 3em début Février / 4em fin Avril
Paiement en 10 chèques accepté sur simple demande exceptionnelle écrite et pour le tarif famille.

PAIEMENT PAR COUPONS SPORTS / ANCV - CAF - MSA

Notre association ACCEPTE les « Coupons Sports / Coupons ANCV-CAF-MSA / Chèques vacances » qui doivent être tous déposés en SEUL COUP au moment de l'inscription. Merci de les remplir. Nous possédons TOUS les agréments (numéros ci-dessous) et sommes agréé par le Ministère de la santé, de la jeunesse et des Sports.

Les chèques vacances ou coupons sports qui seront déposés après le 20 septembre ne seront acceptés que pour votre adhésion de la saison prochaine.

Pour les coupons MSA-CAF-ANCV et remboursement des comités d'entreprise nous vous demandons de régler la totalité de votre adhésion, nous vous adresserons un chèque de remboursement dès réception des paiements de la part des différents organismes (Comité d'entreprises AIRBUS, Autres C.E., MSA, CAF).

DEPOT DES DOSSIERS - MERCI DE RESPECTER CES DATES POUR OBTENIR LES RECUS

Au Dojo de Grisolles :	O Vendredi 15/09 et 22/09 entre 18h-20h30	O Fêtes des associations 2/09
Au Dojo de St-Sauveur :	O Lundi 18/09 entre 17h30 et 20h.	O Fêtes des associations 2/09
A Bessens :	O Mercredi 20/09 entre 18h30 et 19h45	
A Vacquiers :	O Lundi 18/09 : Avant le 1er cours ou après le 2em cours.	
A Aucamville :	O Mercredi 20/09 : Avant le 1er cours ou après le 2em cours.	
A Teulat :	O Lundi 18/09 : Avant le 1er cours ou après le 2em cours.	
A Gauré :	O Jeudi 21/09 : Avant le 1er cours ou après le 2em cours.	
A Dieupentale :	O Lundi 18/09 : Avant le 1er cours ou après le 2em cours.	

Si vous n'avez pas besoin de reçu ou Facture pour votre C.E. ou un autre organisme, vous pouvez transmettre ce dossier d'inscription aux Professeurs ou aux membres du bureau avant le 18 septembre. Pour divers documents administratifs (hors inscription) une permanence sera effectuée sur ces dates ci-dessus. Une dernière permanence sera effectuée au Dojo de Grisolles le mercredi 27 de 17h30 / 19h30

RECU ou FACTURE Comité d'Entreprise

Il est impératif de venir à l'une des dates mentionnées ci-dessus si vous souhaitez avoir un reçu pour les Comités d'entreprises ou une facture en main propre. Aucune facture ou reçu seront fournis en dehors de ces permanences.

Pour un reçu ou facture acquittée, nous insistons sur le fait de l'a remplir VOUS-MEME : [Attestation disponible sur oursjudoclubfitness.com](https://www.oursjudoclubfitness.com) allez dans Téléchargement, apportez là au club afin que l'on y appose le tampon et la signature.

CONTACT – INFOS :

Les Ours Judo-Club-Fitness : Lieu dit Le Fort 31590 Verfeil – 06.22.60.81.23.
Association Loi 1901 déclarée en Préfecture le 03/01/2008 sous le n° 20060051 - N° Siret : 405 305 889 00025
Code A.P.E. 926 C - Numéro Etablissement : 08209ET0001 - Numéro jeunesse et sport 82-416 B.